

# CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2017

## PROCES VERBAL

**Présents** : JEFFROY - LE BRIGANT – LAMANDE – FOURNIS J. – DANIEL – PERES – DAGORN – MORINIÈRE – FOURNIS A. - HENAFF – LE GALL – GUEHL – ALLAIN NOËL-LE SIDANER - LAMBLA - PETIBON – THIBAUT - BAGUE – LEAUTEY – FUSTEC – BOZEC - PRIGENT – GENDROT.

**Absents avec procuration** : SABLON donne procuration à FOURNIS A,  
SOURIMANT donne procuration à GUEHL,  
LEMAIRE donne procuration à BAGUE,  
ADAM donne procuration à LEAUTEY

**Secrétaire de séance** : LAMBLA.

Ouverture de la séance à 19h05

### ➤ PROCES-VERBAL DU 18 MAI 2017

Mr FUSTEC revient sur une « question diverse » portant sur l'acquisition d'un tracteur.

Il est écrit « Monsieur LE BRIGANT dit que la commission d'appel d'offres s'est réunie plusieurs fois pour l'acquisition du tracteur ; les élus de l'opposition n'ont pas participé à ces réunions.

Mr FUSTEC fait remarquer qu'il ne fait pas partie de la commission d'appel d'offres et qu'il n'a pas reçu de convocation pour participer au choix du tracteur.

Il est convenu de compléter la rédaction de ce passage, comme suit : les élus de l'opposition, membres de la commission d'appel d'offres, n'ont pas participé à ces réunions.

Le Maire propose une suspension de séance pour entendre M. MOUNIER, représentant des habitants de St Haran, à propos d'un projet de réouverture d'une discothèque.

La séance du Conseil Municipal est suspendue à 19h08.

Mr MOUNIER donne lecture à l'assemblée d'un long texte exprimant l'inquiétude des habitants de Saint-Haran après l'annonce d'un projet de réouverture de la discothèque « La Licorne ». Il est rappelé les nuisances générées par La Licorne avant 2013, et affirme la volonté des riverains de contester le projet par tous les moyens.

Une pétition de 83 signatures est remise au maire.

La séance du Conseil Municipal reprend à 19h25.

Le Maire dit qu'il est un démocrate, l'échange et le débat avec les citoyens n'est pas un vain mot. La société évolue et les citoyens disposent de plus en plus d'informations ; on constate une volonté de débat entre deux élections.

Le Maire cite le projet « Ecole maternelle, l'aménagement des quatre chemins ou d'autres projets, qui ont été débattus et partagés avec les riverains, les utilisateurs, la population.

L'échange ne peut intervenir qu'à travers une logique de respect et d'écoute mutuelle, à partir d'un dossier comprenant des éléments concrets. A ce jour, nous ne disposons pas d'un dossier de réouverture de La Licorne.

Le Maire dit qu'il n'a pas d'avis préconçu sur ce dossier ; il faut prendre en compte une situation globale. L'intérêt collectif n'est pas une succession d'intérêts individuels.

Les arguments présentés par les habitants de Saint-Haran sont légitimes mais pour le moment, la Sous-Préfecture n'a pas reçu de dossier de demande de réouverture de la discothèque.

Le Maire donne ensuite lecture du courrier adressé à M. MOUNIER suite à sa demande d'intervention devant le Conseil Municipal :

« J'accuse réception de votre courrier du 29 juin 2017 relatif au projet d'ouverture d'une discothèque à Saint-Haran.

Vous souhaitez intervenir au cours de la séance du Conseil Municipal du 6 juillet 2017.

A ce jour, après vérification auprès des services de l'Etat, il apparait qu'aucun dossier de demande d'ouverture d'une discothèque n'a été déposé.

Dans l'hypothèse d'une demande de M SIMOES, le dossier fera l'objet d'une instruction de plusieurs semaines par divers services compétents.

Après instruction de la demande et communication à la mairie, je souhaite que cette question soit inscrite à l'ordre du jour et fera l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal.

Les arguments portés par votre association, viendront alors enrichir la discussion et éclairer l'avis de l'assemblée communale.

En l'absence du dossier de demande d'ouverture de discothèque et des éventuels résultats de l'instruction par les services de l'Etat, nous ne sommes pas en capacité d'ouvrir un débat utile et constructif.

Je vous suggère d'attendre de disposer d'éléments factuels pour ce projet de discothèque avant d'entendre l'analyse de l'association des riverains. »

➤ **CONVENTION – URBANISME – PROPRIETE CARLO : SAINT-EFFLAM - JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

Mr LAMANDE expose que Monsieur et Madame CARLO ont obtenu une autorisation de construire en 2014 pour l'extension de leur maison située Avenue de La Lieue de Grèves. Cette autorisation avait été validée par les services de l'Etat.

L'association « Plestin Environnement » a demandé au Juge Administratif l'annulation de l'autorisation de construire, en soutenant que l'arrêté du maire méconnaît les dispositions de l'Article L 146-4 du Code de l'Urbanisme, dès lors qu'il autorise l'extension d'une construction située dans la bande littorale des 100 mètres au sein d'un espace qui n'est pas urbanisé.

Le Tribunal Administratif par jugement du 14 avril 2017 considère que le secteur d'implantation de la propriété CARLO n'est pas un espace urbanisé (densité non significative) et situé dans la bande littorale des 100 mètres.

En conséquence, l'arrêté du 11 avril 2014 (permis de construire) est annulé ; la commune versera une somme de 500 euros à l'association Plestin Environnement, en application de l'article L761-1 du Code de Justice Administrative.

Le Conseil Municipal décide de ne pas faire appel de ce jugement.

Mr LAMANDE préconise de dépasser le stade des contentieux et engager la discussion avec les associations.

Le Maire note que plusieurs propriétés ont été embellies à Saint-Efflam ; il est regrettable d'interdire les améliorations.

Mr LAMANDE rappelle les démarches engagées auprès du Préfet au niveau administratif et des parlementaires pour faire évoluer la règle, notamment sur la densification.

Mr LEAUTEY évoque une perte de valeur des propriétés après annulation du permis de construire.

➤ **ACQUISITION FONCIERE A SAINT EFFLAM – PROPRIETE DE ROBIEN**

Mr LE BRIGANT expose que les parcelles C480 et C481 appartenant à Mr DE ROBIEN sont proposées à la vente.

Ces terrains jouxtent le terrain de camping municipal et sont classés ULC au P.L.U (aménagement de terrain de camping et parc résidentiel de loisirs).

Le propriétaire est vendeur des 7750 m<sup>2</sup> au prix de 25 000 €.

Mr LE BRIGANT considère qu'il s'agit d'une opportunité de constituer une réserve foncière.

Mr LEAUTEY pose la question du bail de l'exploitant agricole.

Mr LAMANDE répond qu'il faut prévoir une compensation et proposer une surface équivalente à l'exploitant.

Mr Le Maire dit que les riverains et résidents de Saint-Efflam ont adressé « une motion » en Mairie pour faire valoir leur inquiétude face à un projet communal sur ces terrains qui pourrait avoir un impact sur la tranquillité du quartier.

Le Maire répond qu'une esquisse du projet sera établie pour une large concertation avec la population.

Mr LE BRIGANT précise qu'il s'agit pour le moment d'une réserve foncière.

L'acquisition des parcelles C480 et C481 est soumise au vote de l'assemblée :

Pour :	26
Contre :	1
Abstention :	0

➤ **CONVENTION LANNION TREGOR COMMUNAUTE – INTERVENTION DU BUREAU D'ETUDES COMMUNAUTAIRE**

Le Maire expose que l'agglomération propose une prestation bureau d'étude dans le domaine de la voirie, des bâtiments et d'aménagement d'espaces.

La convention cadre proposée précise qu'une adhésion de 100 € est demandée pour accéder au service. Ensuite, la commune paiera 36,83 € par heure de temps passé par les agents du bureau d'études.

Il est précisé que chaque projet fera l'objet d'une convention spécifique.

Le Conseil Municipal donne son accord à ce dispositif et autorise Le Maire à signer la convention cadre de Lannion Trégor Communauté.

➤ **AIDE A L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE – PRIMO-ACCEDANTS – LOT A PONT AR POTHEOUR**

Le Maire présente à l'assemblée la demande de Madame JONCOUR qui sollicite l'aide au primo-accédant pour l'acquisition d'un lot à Pont Ar Porthéour. Le dossier présenté à l'appui de la demande répond aux critères d'attribution.

Le Conseil Municipal accorde une aide de 3000 € Mme JONCOUR.

➤ **SALLE DE SPORTS MARCEL HAMON – DEVIS DE L'ENTREPRISE DRONIOU**

Mr LE BRIGANT dit que depuis le remplacement des translucides de la couverture, on constate des infiltrations dans la salle. Par ailleurs, les nouveaux translucides laissent passer une forte luminosité par temps ensoleillé.

L'entreprise DRONIOU prend à sa charge le traitement des infiltrations (remplacement des tirefonds) et propose la pose de plaques polyester sous les translucides pour éviter le phénomène d'éblouissement.

Le devis d'élève à 21 118,80 € TTC.

Mr LEAUTEY craint un phénomène de condensation entre les translucides et les plaques polyester.

Mr LE BRIGANT dit que la ventilation est suffisante pour éviter la condensation. L'entreprise à l'expérience de ce genre de travaux.

L'assemblée autorise Le Maire à signer le devis de l'entreprise DRONIOU.

➤ **CONTRAT CAE POUR LES SERVICES TECHNIQUES**

Le Maire propose le recrutement de deux jeunes en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) pour les services techniques :

- 1 CAE : bâtiments – voirie
- 1 CAE : espaces verts – environnement

Un volet formation accompagne le CAE :

- Bâtiment : Habilitation électrique 1<sup>er</sup> niveau  
Diagnostic bâtiment (santé des bâtiments et mesures correctives)
- Voirie : Sensibilisation à la signalétique de sécurité des chantiers sur la voie publique  
CACES grue et tractopelle
- Espaces verts : Petite maçonnerie  
Gestion des produits de traitement

Ces contrats sont aidés par l'Etat à hauteur de 70 %.

Le Conseil Municipal donne son accord au recrutement de deux jeunes en CAE.

➤ **SONORISATION DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – DEVIS DE LA SOCIETE LOOPS :**

M. GENDROT expose que la proposition de la société LOOPS porte sur l'installation de 13 micros et d'un micro pupitre. Il est également prévu la sonorisation de la salle sans le conférencier.

L'entreprise devait apporter des précisions ; elles ne sont pas parvenues en mairie.

Il est convenu de revoir le dossier lors d'un prochain Conseil Municipal.

➤ **ESPACE CULTUREL AN DOUR MEUR – PROGRAMMATION ET TARIFS 2017/2018 :**

Mme PERES présente à l'assemblée la programmation et les tarifs 2017/2018 pour l'espace An Dour Meur. Il n'y a pas d'évolution notable par rapport aux saisons précédentes ; les prix sont accessibles.

M. FUSTEC suggère de réfléchir à un tarif pour les familles de 4 à 5 personnes.  
Le Conseil Municipal adopte la programmation et les tarifs de la saison 2017/2018.

Nom	Titre spectacle	Durée	Genre	Abonné Adulte	Réserv. Adulte	Guichet Adulte	-de 18	Réduit
SOLDAT LOUIS	Kingdom Tavern	2h	Rock Trad.	25 €	29 €		15 €	27 €
TÉTÉ	Les chroniques de Pierrot Lunaire et 1 <sup>ère</sup> partie	90 mn 45 mn	Variété française	25 €	29 €		15 €	27 €
Jean KERGRIST	78.9 ou les mémoires d'un âne	90 mn	Compte / Humour	Offert	8 €	10 €	Gratuit	7 €
Laura LAUNE	Le diable est une gentille petite fille	90 mn	One Woman Show / Humour	19 €	23 €		15 €	21 €
François ROLLIN	Le Pr. ROLLIN se re-rebiffe	90 mn	One Man Show / Humour	19 €	19 €		15 €	21 €
Les Fatals Picards	Fatals Picards Country Clu	2h	Punk-Rock	15 €	10 €	12 €	8 €	17 €
Solène NORMANT et Clothilde DE BRITO		2h	Accordéon / Slam	8 €	10 €	12 €	4 €	9 €
Imaginaire Théâtre	20.000 lieues sous les mers	90 mn	Théâtre d'objets	8 €	10 €	12 €	6 €	9 €
La GUINCHE	La guinguette à roulettes	3h	Musette	6 €	8 €	10 €	Gratuit	7 €

### ➤ QUESTIONS DIVERSES

#### ❖ Avenir des TAPS – Semaine des 4 jours :

Le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de se prononcer sur la semaine des 4 jours. Mme FOURNIS A. dit que le comité de pilotage qui rassemble les parents, les animateurs S.E.J., les élus et des ATSEM s'est réuni le 12 juin.

Il apparaît que les familles sont favorables à la semaine de 4 jours.

Le Conseil d'école s'est prononcé également pour la semaine de 4 jours.

Il est proposé de conserver le système actuel pendant une année et de réfléchir au retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée scolaire 2018.

M. LEAUTEY demande le coût exact des « TAP ».

L'assemblée se prononce par un vote à main levée sur le maintien du rythme scolaire en cours pour la rentrée scolaire 2017 :

- Pour : 23
- Abstentions : 4 (Groupe de M. LEMAIRE)

#### ❖ Adhésion au CAUE 2017 :

Le Conseil Municipal donne son accord à l'adhésion de la commune au CAUE 2017 (373€).

#### ❖ Commerçants ambulants :

M. LE BRIGANT annonce la liste des commerçants ambulants présents sur le camping et à St Efflam :

- « Popotes et Co »
- « M. GICQUEL – LE TREVROS »
- Prestation massage

Il est précisé que des conventions seront établies avec les intéressés.

#### ❖ Informatique – licences antivirales :

L'assemblée donne son accord au renouvellement des licences antivirales pour un montant de 230,40 € TTC pour 3 ans.

❖ Voyage de fin d'année – école Notre-Dame :

Le Maire expose que la commune est éligible à une subvention L.T.C. de 10 % pour les transports. L'école Notre-Dame ne peut pas bénéficier directement de cette aide et sollicite la commune.

Le Conseil Municipal adopte la procédure suivante :

- La commune règle le transporteur.
- La commune récupère la subvention de 10 %
- La commune émet un titre de recette à l'encontre de l'école Notre Dame, après déduction des 10 %

❖ Convention centre nautique / Caisse des écoles d'Epinay sur Seine :

Un groupe d'Epinay sur Seine est accueilli au centre nautique du 10 au 17 juillet et du 3 au 10 août 2017. Une convention fixe les conditions de ce stage (responsabilité assurance), le prix de la séance est fixé à 21 € TTC. L'assemblée autorise le Maire à signer cette convention.

❖ Camping municipal de Saint Efflam – convention société PASSMAN - installation et fonctionnement de la WIFI :

M. LE BRIGANT dit qu'une prestation d'accès à la WIFI est proposée aux usagers du camping.

Un contrat de location est proposé par la société PASSMAN qui installe et entretient l'équipement. Le loyer trimestriel est de 716,40 € TTC. Accord du Conseil Municipal.

❖ Régie de recettes du camping – modification - tarifs :

Le Conseil Municipal décide de modifier la régie de recettes du camping pour permettre l'encaissement des produits de la vente des cartes d'accès à la WIFI. Un tarif de 2,50 € la nuitée est adoptée pour les stagiaires des services communaux.

❖ Service Enfance Jeunesse – modification des régies – convention « jeune animateur étranger » :

Le montant maximum d'encaissement de la régie de recettes est porté à 2000 € pour la régie principale est à 750 € pour la sous-régie Yaouank.

L'assemblée autorise le Maire à signer la convention « jeune animateur étranger » pour l'accueil d'une jeune anglaise de Launceston. L'indemnité de stage est fixée à 100 € par semaine.

❖ Demande de M. BROCKMANN – pâture pour des chevaux :

M. BROCKMANN, propriétaire de 2 chevaux, souhaite louer un terrain communal situé au-dessus de la plage des curés.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la période octobre à mai et dit qu'un forfait de 150 € par an sera demandé.

❖ Budget annexe chaufferie bois - TVA :

Le Maire dit qu'un budget annexe a été créé pour la gestion de la chaufferie bois et du réseau de chaleur et précise que ce budget doit être déclaré au service des impôts des entreprises de Lannion pour l'assujettissement à la TVA. Le régime réel simplifié est retenu. Accord du Conseil Municipal.

❖ Convention pour location de matériel auprès du CFI de la SNSM :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention proposée par le centre de formation et d'intervention de la SNSM pour la location de matériel à PADDLE BOARD – Rescue tube- 2 bouteilles d'oxygène.

Le coût de la location pour la saison 2017 est de 460 €.

❖ Budget 2017 – provision de 30 000€ pour risques contentieux :

M. LE BRIGANT rappelle qu'une inscription de 30 000 € est prévue au BP 2017 pour les risques contentieux. Il convient de confirmer par délibération cette inscription et le motif (contentieux urbanisme – OGEC Notre Dame...).

❖ Centre nautique – acquisition d'un quad d'occasion :

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition d'un quad d'occasion au prix de 4 200 €.

❖ Services techniques – fourniture et entretien des vêtements de travail – société ELIS :

Le contrat de fourniture et d'entretien des vêtements de travail des services techniques a été renégocié. Le coût mensuel est très sensiblement diminué.

Le Conseil Municipal adopte la nouvelle offre tarifaire de la société ELIS.

❖ Centre nautique – tarif voile et kyte pour le service enfance jeunesse :

M. LE BRIGANT propose de fixer à 15 € la séance voile / kyte pour les enfants du service enfance jeunesse. Accord du Conseil Municipal.

❖ Camping municipal – saisonnier – création d'un poste :

Le M. LE BRIGANT propose la création d'un poste saisonnier pour assurer les remplacements du gardien et le ménage du samedi matin du 10 juillet au 31 août 2017. Il s'agit d'une dizaine d'heures par semaine. Accord de l'assemblée.

❖ Intervention des services techniques :

Le Maire présente à l'assemblée les tarifs proposés aux communes voisines pour l'intervention des services techniques communaux :

Nature des Prestations	Unité	Prix 2017	Commentaires
Mise à disposition de main d'œuvre	Heure	38,50 €	
Main d'œuvre outillée ( débroussailleuse, petite tondeuse, tronçonneuse, ...) comprenant véhicule léger + remorque 500kg	Heure	45,00 €	M.O. 38,50 € + Outils 2,50 € + véhicule léger / remorque 4,00 €
Déserbage pulvérisateur: 1 chauffeur + 1 agent ( les produits pythos et les arr sont à la charge de la collectivité )	Heure	88,00 €	Tracteur + pulvérisateur : 11,00 €
Déserbeur thermique AGRIA comprenant véhicule léger + remorque 500 kg basculante	Heure	49,00 €	M.O. 38,50 € + Agria 6,50 € + véhicule léger / remorque 4,00 €
Plateau 3T5 + tondeuse Grillo sur remorque	Heure	18,50 €	
Camion Grue13T, soit 6T charge utile	Heure	17,50 €	
Tracteur + Epareuse Norémat	Heure	22,50 €	
Tracteur + Point à temps	Heure	16,50 €	
Tracto-pelle 3CX	Heure	19,50 €	
Tracteur Remorque 15T	Heure	19,50 €	
Tracteur + Rotobroyeur Desvoys 2,00 ml	Heure	17,50 €	
Tracteur + broyeur accotement 1,60 ml	Heure	17,50 €	
Fleurissement: Préparation d'un bac bois sur pieds dimension 1,00 / 0,40 / 0,60 de haut comprenant support de culture et fleurissement estival	Unité	50,00 €	location bac 7,00 €, support de culture 8,00 €, fleurs 15,00€ préparation et mise en culture en serre 20,00€
Transport et mise en place des bacs de fleurs au camion grue	Heure	56,00 €	

❖ Projet de chaufferie bois – diagnostic amiante :

Le Maire expose que le projet d'implantation de la chaufferie nécessite la démolition d'un bâtiment communal contenant de l'amiante ; les chaufferies existantes vont recevoir le réseau de chaleur. Un diagnostic amiante doit être réalisé par un organisme agréé. M. le Maire présente la proposition technique et financière de l'APAVE d'un montant de 2184 € TTC. L'assemblée autorise le Maire à signer le devis de l'APAVE.

❖ Projet de chaufferie bois – étude de sol – société « Sol Conseil » :

Le Maire expose qu'une étude de sol est nécessaire au stade de l'avant-projet de la chaufferie bois et du silo. La société « Sol Conseil » propose de réaliser cette prestation pour un montant de 2160 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve la proposition de Sol Conseil.

❖ Etude Lannion Trégor Communauté – Mise à jour du profil d'eaux de baignade - devis:

Le Conseil Municipal adopte le devis de L.T.C. d'un montant de 1591,06 € TTC pour la mise à jour du profil d'eaux de baignade de Saint Efflam.

❖ Contrat de location – Velektro – L.T.C. :

L'assemblée donne son accord pour la location d'un vélo mis à disposition au camping par Lannion Trégor Communauté.

Le vélo sera utilisé par le personnel du camping.

Le coût de location est de 20 € pour la saison.

❖ Ressources humaines – renouvellement temps partiel :

Un temps partiel 90 % (renouvellement) est accordé à un agent de l'école maternelle pour une durée d'un an.

❖ Médiathèque – vente de livres et revues :

Les livres et revues retirés du fonds documentaire sont vendus par la médiathèque. Le prix proposé est de 1 € pour les livres et 0,50 € pour les revues.

❖ Rémunération des auxiliaires et saisonniers :

M. LE BRIGANT propose une majoration de 50 % pour les heures effectuées les dimanches et jours fériés par les auxiliaires et les saisonniers. Le Conseil Municipal donne son accord à ce dispositif.

❖ Entretien éclairage public - SDE :

Le Conseil Municipal adopte les travaux de maintenances suivants :

- Foyer D128 – route de Trémel : 600 € HT
- Foyer 1 B638 – avenue de la Lieue de Grève : 600 € HT
- Foyer A1169 – parking de la Poste : 850 € HT

Soit un total de 2050 € HT ; la participation communale est de 1527,25 € HT.

❖ Budget assainissement - régularisation :

Une écriture (trop perçu) de 107 775 € est créditée au budget annexe assainissement pour équilibrer la présentation du compte administratif 2016. Accord du Conseil Municipal.

Fin de séance à 21h10.

Le 20 juillet 2017

Le Maire,  
Christian JEFFROY.



Par délégation,  
Le 1er Adjoint au Maire,  
Yvon LE BRIGANT